



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 35719

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la retraite des instituteurs. En effet, la pension de ceux qui perçoivent une retraite d'instituteur doit être revalorisée sur la base d'un reclassement fictif dans le corps des professeurs des écoles, suite à l'assimilation des institutrices et instituteurs dans ce corps créé en 1990. Or, cette mesure, reprise dans la loi Fillon de 2003 sur les retraites, n'a pas, à ce jour, été mise en oeuvre de manière concrète. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35719

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9915

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)